Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Éric Pierrat nommé sous-préfet d'Apt



Éric Pierrat a été nommé sous-préfet d'Apt. Il succède à Christine Hacques qui était sous-préfète depuis août 2020 et qui devient sous-préfète de Nyons, dans la Drôme.

Il va quitter les Bouches-du-Rhône pour le Vaucluse. Éric Pierrat a été nommé sous-préfet d'Apt, par décret du président de la République du 5 juin, publié au Journal officiel le 6 juin, pour une durée initiale de trois ans.

Ce commissaire de police à Salon-de-Provence n'en est pas à son coup d'essai puisqu'il a déjà été sous-préfet par le passé, à Thiers dans le Puy-de-Dôme de 2003 à 2005. Il a ensuite été conseiller économique de l'ambassade française à New Delhi en Inde avant de revenir en France et d'exercer différentes fonctions. Ce n'est qu'en 2022 qu'il entre à l'École nationale supérieure de la police puis devient commissaire de police.

C'est sous un soleil de plomb que le nouveau sous-préfet d'Apt devrait prendre ses fonctions le mardi 1er juillet prochain et assurer la représentation de l'État dans les 57 communes qui composent l'arrondissement d'Apt.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Christine Hacques quitte la sous-préfecture d'Apt

CPME 84 : Qui connait le Comité social et économique ?



La CPME 84 (Confédération des petites et moyennes entreprises du Vaucluse propose aux entreprises une matinale-débat : 'Le CSE : outil d'optimisation du dialogue social au sein des PME' jeudi 5 juin à 8h30.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Le CSE, Comité social et économique est un outil d'optimisation du dialogue social au sein des PME (Petites et moyennes entreprises). C'est un instrument d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation et une instance tripartite instituée au niveau départemental par décision de l'autorité administrative compétente et composée de représentants des organisations syndicales salariales et patronales, et du directeur départemental adjoint de la DDETS (Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités. Pourtant, le Comité Social et Economique (CSE) est encore souvent mal connu et parfois peu exploité au sein des entreprises.

Réglementation et témoignages d'entreprises
Après un rappel très synthétique de la réglementation en vigueur, plusieurs entreprises viendront apporter leur témoignage sur la manière dont elles ont mis en place l'instance, sur son fonctionnement et sur les apports constatés. Un temps de questions / réponses avec la salle viendra compléter ces témoignages. Cette matinale-débat aura lieu en présence de Sébastien Maggi, sous-préfet du Vaucluse.

Les infos pratiques
CPME 84. Matinale-débat : 'Le CSE outil d'optimisation du dialogue social au sein des PME' Jeudi 5 juin. 8h30. Préfecture de Vaucluse. 2, avenue de la Folie à Avignon. Amphithéâtre Vallis Clausa. Bâtiment B. Parking gratuit. Covoiturage possible. contact@cpme84.org
MMH

Vaucluse : le surendettement des ménages en hausse en 2024

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



La commission de surendettement de Vaucluse s'est réunie en séance plénière ce mercredi 5 mars dans les locaux de la Banque de France à Avignon, présidée par le préfet Thierry Suquet et avec comme secrétaire Christine Gord, directrice départementale de la Banque de France. L'occasion de faire un bilan de l'année 2024 dans le département.

1165, c'est le nombre de dossiers de surendettement traités en 2024 en Vaucluse. Si ce chiffre est en hausse de +16% (soit 161 dossiers supplémentaires) par rapport à 2023, il reste tout de même en-dessous de celui de 2019 (-7,8%), c'est-à-dire avant la pandémie de Covid-19. C'est le bilan annoncé par Thierry Suquet et Christine Gord à l'issue de la séance plénière de la commission de surendettement de Vaucluse. Cette commission a lieu deux fois par mois et se réunit une fois par an en formation plénière. « C'est un rendez-vous important où sont revus dans le cadre du traitement des dossiers de surendettement, les règlements intérieurs, les évolutions des barèmes, où on dresse aussi tout un bilan de l'activité et où on essaye de voir quelle est la typologie de ces personnes en difficulté financière », explique la directrice départementale de la Banque de France.

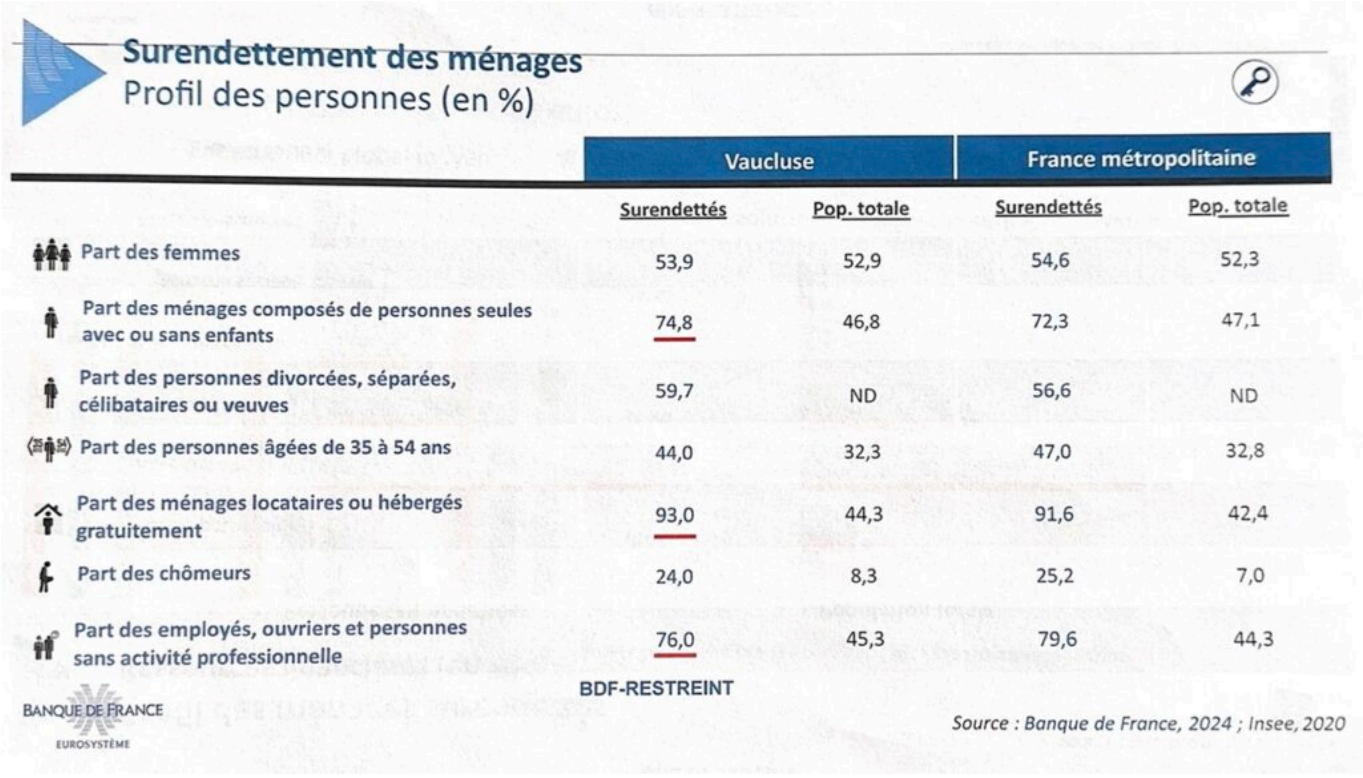
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Pour cette séance plénière étaient aussi présents Sébastien Maggi, secrétaire général adjoint de la préfecture de Vaucluse, et Michel Laffitte, directeur départemental des Finances Publiques de Vaucluse. L'occasion de dresser un bilan de l'année 2024 et d'afficher les perspectives pour 2025. « On a eu, à l'été 2024, une forte progression des dossiers de surendettement qui s'est quand même endiguée ces derniers mois, affirme Christine Gord. En 2025, on entrevoit plutôt une stabilité, en tout cas une décélération. On le voit déjà sur les deux premiers mois de l'année. »

Qui sont les plus touchés par le surendettement ?

Si les profils des personnes surendettées en 2024 dans le Vaucluse sont assez variés, certains représentent une grosse part des dossiers examinés par la commission, notamment les ménages locataires ou hébergés gratuitement (93%), les employés, ouvriers et personnes sans activité professionnelle (76%), ou encore les ménages composés de personnes seules avec ou sans enfants (74,8%).



Surendettement des ménages
Profil des personnes (en %)

	Vaucluse		France métropolitaine	
	Surendettés	Pop. totale	Surendettés	Pop. totale
Part des femmes	53,9	52,9	54,6	52,3
Part des ménages composés de personnes seules avec ou sans enfants	74,8	46,8	72,3	47,1
Part des personnes divorcées, séparées, célibataires ou veuves	59,7	ND	56,6	ND
Part des personnes âgées de 35 à 54 ans	44,0	32,3	47,0	32,8
Part des ménages locataires ou hébergés gratuitement	93,0	44,3	91,6	42,4
Part des chômeurs	24,0	8,3	25,2	7,0
Part des employés, ouvriers et personnes sans activité professionnelle	76,0	45,3	79,6	44,3

BDF-RESTREINT

BANQUE DE FRANCE EUROSYSTÈME

Source : Banque de France, 2024 ; Insee, 2020

©Banque de France – Insee

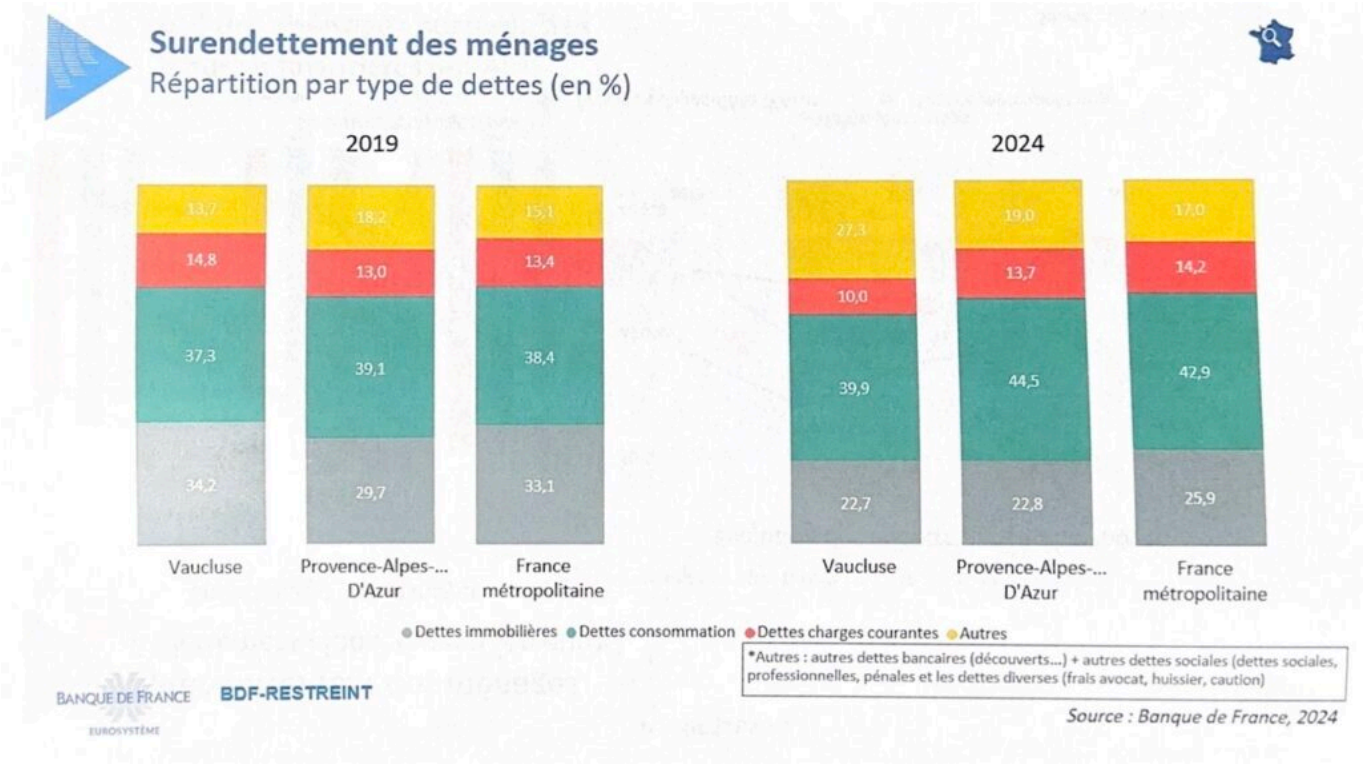
« La commission de surendettement est très importante, c'est un dispositif ancien qui permet le suivi individuel des particuliers qui sont dans des situations financières difficiles liées à l'endettement et sur lesquelles la commission fait des propositions de plans qui vont permettre d'obtenir des réponses à ces situations difficiles, ajoute Thierry Suquet. Donc c'est un outil de lutte contre la précarité, de lutte contre l'exclusion et de solidarité. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

À quel type de dette sont confrontés les Vauclusiens ?

Sur les plus de 1000 dossiers traités dans le département en 2024, la plus grosse part représente des dettes de consommation (39,9%) et des dettes bancaires et/ou sociales (27,3%). Des chiffres qui sont plus ou moins similaires à ceux de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et ceux au niveau national.



©Banque de France

Ces surendettements peuvent aussi survenir à cause de nombreux autres facteurs tels que les accidents de la vie, les difficultés face à l'emploi, les séparations au sein des ménages, ou encore les maladies, etc.

L'accompagnement des surendettés

La commission, qui se veut un dispositif inclusif et de lutte contre la pauvreté, représentable un véritable accompagnement pour les ménages surendettés. « Le travail de la commission fonctionne parce qu'on s'appuie sur des dispositifs de bonne gestion budgétaire proposés par des conseillers en économie sociale et familiale et sur un réseau qui démarre avec les travailleurs sociaux du département, de la CAF ou d'autres organisations qui permettent de présenter le dossier, d'accompagner la démarche des particuliers et puis qui repose aussi sur des formes d'insertion et d'accompagnement derrière », explique le préfet.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

« L'objectif du traitement du surendettement, c'est de redonner une seconde chance. »

Christine Gord

Ainsi, les surendettés se voient offrir une seconde chance, voire plusieurs chances, en étant le plus possible accompagnés par des travailleurs sociaux, en retrouvant du travail, les moyens de se loger, de se nourrir et de pouvoir retrouver un rythme de vie normal avec des dépenses raisonnables.

L'éducation financière, un pilier de la lutte contre le surendettement

En 2024, la Banque de France a accompagné près de 2 millions de particuliers sur un sujet d'inclusion financière à travers ses succursales, ses bureaux d'accueil et d'information, sur son site, via email ou téléphone. En Vaucluse, 1100 personnes ont été informées et formées à l'éducation financière au cours de l'année, mais aussi près de 260 travailleurs sociaux, au travers d'ateliers de formation, de webinaires, et de diverses actions en partenariat avec France Travail, la SAS (Structure d'accompagnement vers la sortie) de la prison du Pontet, le CRIA (Centre Ressources Illettrisme et Analphabétisme) d'Avignon, ou encore les EDES (Espaces Départementaux des Solidarités).

« Savoir gérer un budget, on devrait commencer cet apprentissage très jeune », insiste Christine Gord. La Banque de France est aussi intervenue dans plusieurs établissements scolaires en 2024 afin de sensibiliser les lycéens notamment à l'éducation financière. « Il faut aussi préparer un peu les esprits à la recherche indispensable de ces équilibres budgétaires, savoir qu'un crédit ça a un coût, qu'un crédit ça se rembourse, etc », ajoute-t-elle.

En 2025, de nombreuses actions de communication et d'informations sont d'ores et déjà programmées par la Banque de France en Vaucluse qui compte former et sensibiliser plus de 260 intervenants sociaux, une cinquantaine de professeurs, ainsi que près de 30 accompagnateurs d'entreprise. Des moments forts sont prévus comme la Semaine de l'éducation financière, dès ce mois de mars, du 17 au 23, avec l'EDES d'Orange ou encore la Semaine de l'illettrisme en septembre avec France Travail. Tout ces efforts devraient permettre à la courbe de surendettement de se stabiliser cette année dans le département, ou au mieux, de décélérer.

9 fauteuils offerts au club de basket-fauteuil

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

de Carpentras



Dans la continuité des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, qui ont provoqué un véritable engouement autour de diverses pratiques sportives, l'État poursuit la démocratisation de la pratique para-sportive. Au cours du mois de février, le club de basket-fauteuil de Carpentras s'est vu offrir neuf fauteuils par la préfecture de Vaucluse et le Comité Départemental Olympique et Sportif.

Le 15 février dernier, les joueurs du club de basket-fauteuil de Carpentras ont pu inaugurer les neuf fauteuils offerts par la préfecture de Vaucluse et le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) au cours d'un entraînement au gymnase Eric Tabarly en présence de Bernard Roudil, sous-préfet de l'arrondissement de Carpentras, de Roland Davau, président du CDOS de Vaucluse, et de Jacqueline Bouyac, conseillère régionale et membre de la commission santé, handicap, enseignement supérieur et recherche.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Ensemble, la préfecture de Vaucluse et le CDOS ont permis le financement par l'État des nouveaux fauteuils ainsi que de mallettes pédagogiques dédiées aux para-sports comm le céci-foot, la boccia, le goal-ball et le volley-ball. Ce projet a pour objectif de démocratiser davantage la pratique para-sportive. En Vaucluse, 31 disciplines sportives sont accessibles au para-sport. Seulement 1% des personnes en situation de handicap pratiquent une activité para-sportive en club.

Les gendarmes de Vaucluse démantèlent une casse automobile sauvage au Thor

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



Les militaires de la brigade territoriale autonome (BTA) de l'Isle-sur-la-Sorgue sont intervenus ce mercredi 20 novembre au Thor pour fermer et d'évacuer une casse automobile illégale, accompagnés du peloton de surveillance et d'intervention d'Avignon, des services de la Préfecture et de la police Municipale.

Située dans une zone agricole de la commune depuis plusieurs années, cette casse automobile non déclarée portaient de graves atteintes à l'environnement. Après nombre de visites et d'inspections de la part des services de l'État, un arrêté préfectoral a mis en demeure l'exploitant de régulariser sa situation et de faire cesser les atteintes à l'environnement. Suite au non-respect de ces prescriptions, l'exploitant a reçu une amende administrative et l'ordre de supprimer l'exploitation.

L'exploitant n'ayant pas conformé à l'arrêté de suppression d'exploitation, le préfet de Vaucluse a décidé, ce 20 novembre, de faire procéder à l'évacuation d'office des véhicules. Ainsi, la gendarmerie de Vaucluse, la police municipale et les équipes de l'unité interdépartementale de la direction régionale de

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

l'environnement, de l'aménagement et du logement, sont intervenus.

Quarante véhicules ont été enlevés du terrain par la société vauclusienne Fert Recyclage, ainsi que des pièces détachées, entreposés illégalement. À cette occasion, les forces de l'ordre ont aussi relevé sept infractions.



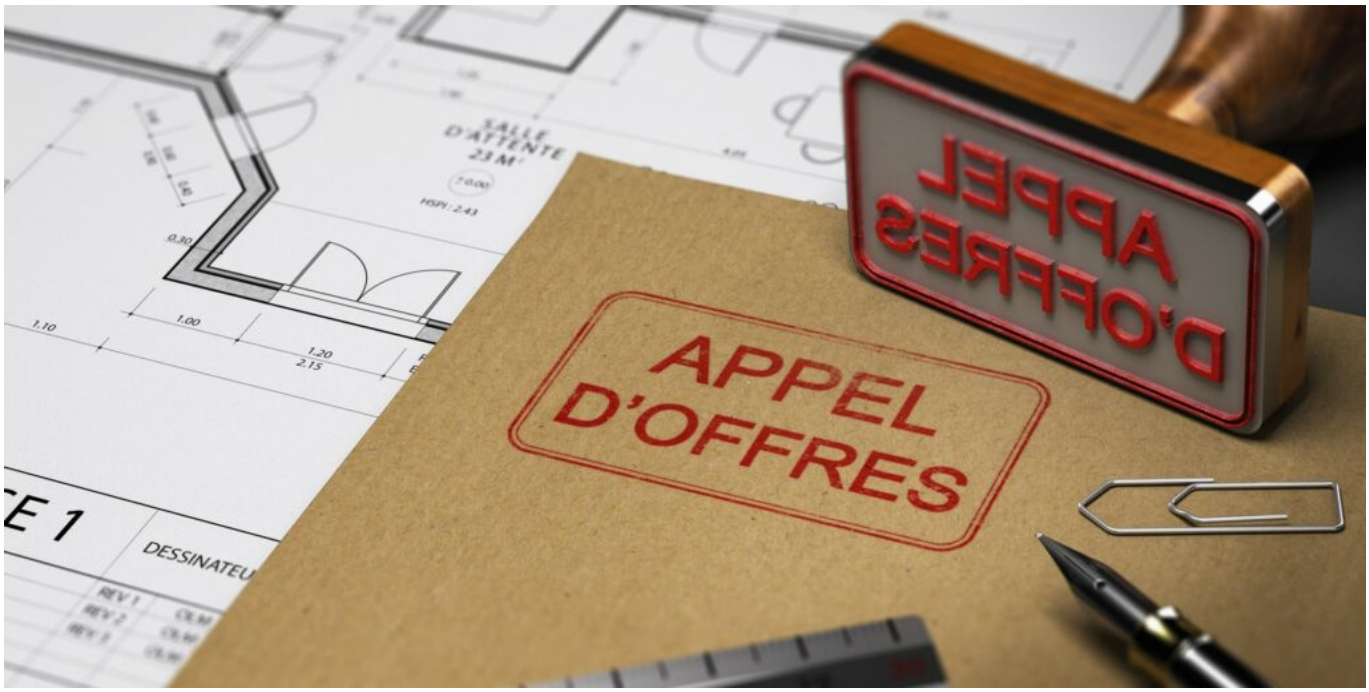
©Gendarmerie de Vaucluse

Commande publique : les conseils de l'État

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

en Vaucluse



Offres inacceptables, Règlement intérieur, DDPP… En matière de commande publique, les services de l'État rappellent quelques grands principes ainsi que certains points de jurisprudence.

Pour débuter, la préfecture de Vaucluse évoque la jurisprudence concernant les offres inacceptables : « L'article L.2152-1 du code de la commande publique impose d'éliminer les offres inacceptables définie par l'article L.2152-3 comme celles dont le prix excède les crédits budgétaires alloués au marché établi avant le lancement de la procédure. Le conseil d'État est venu préciser dans un arrêt du 12 juin 2024 – Société Actor France (n°475214) que le pouvoir adjudicateur ne peut écarter comme inacceptable une offre au motif qu'elle excède le budget alloué au marché, qu'à la condition que le montant de celui-ci ait été porté à la connaissance des candidats. »

Commission d'appel d'offres et règlement intérieur

« Les règles de fonctionnement de la CAO (Commission d'appel d'offre) n'étant plus codifiées, si ce n'est pour les informations relatives au quorum, à la vidéo conférence et aux personnes à voix consultative, il est fortement recommandé à toutes les collectivités d'adopter un règlement intérieur pour prévoir les modalités de fonctionnement de cette commission, rappelle la préfecture de Vaucluse dans sa lettre de novembre adressée aux collectivités territoriales en Vaucluse. Modalités de remplacement de membres, règles de consultation, des pièces avant la commission, modalités de convention des titulaires et

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

suppléants… Plus vous anticipez l'organisation en amont par l'adoption de ce règlement, moins vous vous posez de questions le jour où un évènement survient. »

La DDPP : l'allié de vos CAO

Enfin, les services de l'État en Vaucluse précisent que « le service de la concurrence de la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) veille à l'exercice d'une concurrence loyale dans l'accès à la commande publique.»

A ce titre, elle surveille le comportement des entreprises pour identifier et faire échec aux pratiques anticoncurrentielles et assiste les acheteurs publics dans le choix de leurs stratégies d'achat favorables à la concurrence. Lors des commissions d'appel d'offres (cf. art. L 1411-5 du CGCT), sa présence peut aussi aider a une meilleure détection des pratiques délictueuses en matière d'entente entre les opérateurs.

« Une relation privilégiée avec son représentant peut vous permettre d'échanger sur les bonnes pratiques de l'achat, renfoncer votre culture 'concurrence' et, le cas échéant, déceler des indices de pratiques anticoncurrentielles lors de la présentation du rapport d'analyse des offres », expliquent les services de la préfecture 84 qui rajoutent « N'hésitez pas à prendre contact directement avec la DDPP 84 (ddpp-ccrf@vaucluse.gouv.fr) pour toute question ou anomalie relative à la concurrence dans l'achat public.»

L.G.

Carpentras et Caderousse rejoignent le Système d'alerte et d'information des populations

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



Les sirènes des communes de Carpentras et Caderousse viennent d'être raccordées au SAIP (Système d'alerte et d'information des populations). A ce titre, les services de la préfecture de Vaucluse préviennent que les deux communes vont faire l'objet d'essais sonores ce mardi 15 octobre à partir de 9h et de 10h30.

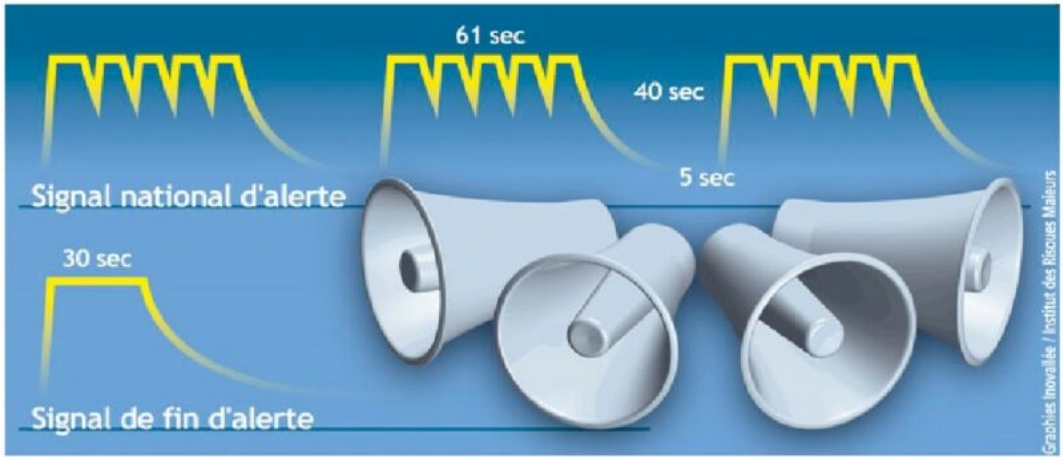
Pour rappel, il existe 3 signaux distincts :
1/ Le signal national d'alerte :
3 cycles successifs de sonnerie montante et descendante d'une durée de 1 minutes et 41 secondes, chacun séparé par un intervalle de 5 secondes.

2/ Signal national de fin d'alerte :
Un son continu de 30 secondes, sans changement de tonalité.

3/ Signal national d'essai :
1 seule cycle de sonnerie de 1 minute et 41 secondes

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



Les gestes à savoir et ce qu'il ne faut pas faire
À compter du mois de novembre 2024, ces 2 communes seront concernées par les essais mensuels réalisés tous les 1er mercredi du mois à 12h15.

Rappel sur les consignes générales de comportement en cas d'alerte :

Au signal, il faut :

– Rejoindre sans délai un local clos, de préférence sans fenêtre, en bouchant si possible soigneusement les ouvertures (fentes, portes, aérations, cheminées, etc.) ;
– Arrêter climatisation, chauffage et ventilation ;
– Se mettre à l'écoute de la radio.

Ce qu'il ne faut pas faire :

– Rester dans son véhicule ;
– Aller chercher les enfants à l'école (les enseignants sont formés pour assurer leur sécurité) ;
– Téléphoner (les réseaux doivent rester disponibles pour les secours) ;
– Rester près des vitres ;
– Ouvrir les fenêtres pour savoir ce qui se passe dehors ;
– Allumer une quelconque flamme (risque d'explosion) ;
– Quitter votre abri sans consigne des autorités.

25 communes en Vaucluse
Pour rappel, le SAIP (Système d'alerte et d'information des populations) est un outil permettant d'avertir la population d'une zone donnée d'un danger imminent par le déclenchement d'une alerte sonore. Il est non-exclusif de l'utilisation d'autres moyens d'alerte adaptés pour diffuser de l'information en cas de survenance d'un évènement.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Le déploiement du SAIP est défini selon une priorisation nationale des zones d'alerte, déterminées à l'issue d'un recensement effectué sur le terrain pour identifier les secteurs les plus à risque. Le Vaucluse compte 25 communes raccordées au SAIP.

Risque de crue : Fermeture des parkings des allées de l'Oulle



En raison des conditions météorologiques en amont d'Avignon et sur son bassin versant, le Rhône devrait atteindre 4,50 mètres cette nuit. C'est pour ces raisons de sécurité, que la municipalité d'Avignon a décidé de fermer les parkings des allées de l'Oulle et des allées Antoine Pinay (côté île de la Barthelasse).

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ils seront fermés jusqu'à demain dans la matinée. Le stationnement sur le Quai de la Ligne est interdit également à partir de ce soir jusqu'à demain dans la matinée.
Jusqu'à nouvel ordre, la circulation est toutefois maintenue sur le long des allées de l'Oulle.

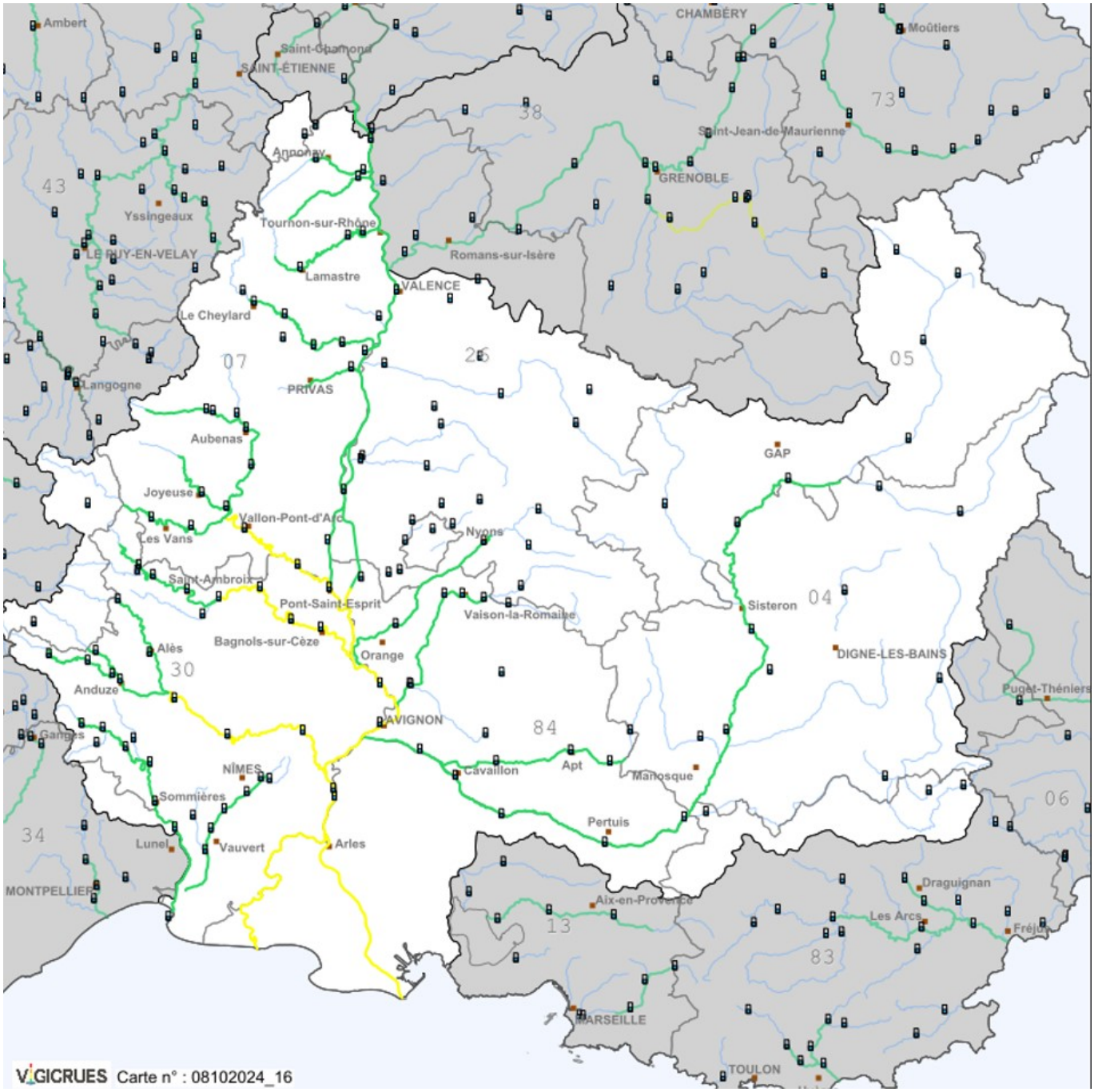
Avis de vigilance de la préfecture
Dans le même temps, la préfecture de Vaucluse annonce l'activation vigilance crue de niveau jaune sur le Rhône.
« À la suite de l'épisode pluvio-orageux qui a impacté jusqu'en matinée les Cévennes gardoises et ardéchoises, les apports des cours d'eau Cèze, Gardon et Ardèche vont contribuer, par propagation, à générer une crue du Rhône, explique les services de la préfecture. Les débits augmenteront progressivement à partir de cet après-midi avec un pic de crue envisagé en fin de soirée. Cette crue du Rhône devrait rester faible, mais les premiers débordements non dommageables pourraient localement être atteints. »

La préfecture appelle à la vigilance et rappelle :
– de se tenir informé auprès des autorités,
– d'éviter de pratiquer des activités nautiques,
– de ne pas s'engager pas sur une route immergée, même partiellement,
– de se conformer à la signalisation routière.

Par ailleurs, n'hésitez pas à vous informer régulièrement de l'évolution de la situation en écoutant les médias locaux (France Bleu Vaucluse 100.4 FM) et en consultant le site Internet du service de prévision des crues : www.vigicrues.gouv.fr.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



L.G.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Les détenteurs d'armes à feu vauclusiens doivent impérativement les déclarer avant la fin de l'année



La préfecture de Vaucluse informe que les détenteurs d'armes chasseurs, anciens chasseurs et tireurs sportifs ont jusqu'au 31 décembre 2024 pour créer leur compte dans le système d'information sur les armes.
« Le Système d'information sur les armes (SIA) est une plateforme numérique qui permet de gérer et suivre la détention légale des armes à feu sur le territoire et qui facilite les démarches liées à leur acquisition et détention. Au terme de son déploiement, l'ensemble des détenteurs d'armes à feu devront disposer d'un compte personnel SIA pour conserver leur droit à détenir des armes », rappelle les services de l'Etat en Vaucluse.

À ce jour, seuls les détenteurs d'armes au titre de la chasse ou du tir sportif sont concernés par cette

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

mesure et sont tenus d'y avoir créé un compte d'ici au 31 décembre 2024 (article 10 du décret 2024-615 du 27 juin 2024 portant diverses mesures dans le domaine des armes).

– **Publics concernés** : tous les particuliers détenant au moins une arme, disposant d'un permis de chasser (validé ou non) ou d'une licence de tir sportif.

– **Publics non concernés** : les possesseurs de fusils à canon lisse à un coup par canon acquis avant décembre 2011, pour qui l'inscription au SIA est fortement conseillée mais pas impérative tant que l'arme ne change pas de propriétaire. Les chasseurs mineurs ne sont pas non plus concernés par cette mesure.

« Cette démarche obligatoire doit être faite sans attendre, insiste la préfecture de Vaucluse. En effet, la création d'un compte personnel dans le SIA est obligatoire pour acheter une arme chez l'armurier, la vendre ou la faire entretenir. Au-delà de cette date, les détenteurs chasseurs, anciens chasseurs et tireurs sportifs non-inscrits dans le SIA seront en contradiction avec la réglementation sur les armes et seront susceptibles de faire l'objet de mesures administratives. La création d'un compte personnel dans le SIA est simple et rapide mais nécessite d'avoir accès à internet et de disposer d'une adresse mail et de documents au format numérique, notamment pour justifier son identité et son adresse. La création de compte se fait sur le site https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr depuis n'importe quel ordinateur, mobile ou tablette connectés à internet. »

Une fois leur compte créé, les détenteurs se voient attribuer un numéro SIA par le système. Ce numéro leur est personnel et les suivra tout au long de leur vie de détenteurs d'armes. Ils seront ainsi identifiés dans l'outil par les professionnels (armuriers), mais aussi par l'administration avec qui ils pourront communiquer par l'intermédiaire de leur compte personnel.

En cas de difficulté pour créer leur compte, les détenteurs peuvent se faire aider dans les points d'accueil numériques en préfectures, par la fédération départementale des chasseurs de leur département, leur club de tir ou encore en armurerie.

Depuis leur compte personnel SIA, les chasseurs et tireurs sportifs ont un accès direct à leur râtelier numérique dans lequel ils peuvent visualiser les armes qu'ils détiennent. Ils disposent ensuite d'un délai de 6 mois pour le corriger et le mettre à jour et s'assurer ainsi que l'administration dispose des bonnes informations. Ils peuvent également accéder à différentes fonctionnalités leur permettant, entre autres, de faire une demande d'autorisation en ligne, de valider l'acquisition d'une arme, d'en renseigner la perte ou le vol ou, encore, d'éditer de façon totalement autonome leur Carte européenne d'arme à feu (e-CEAF).